Nations Unies S/2012/727



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er octobre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 septembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 18 septembre 2012 adressée par Dioncounda Traoré, Président par intérim de la République du Mali, et Cheick Modibo Diarra, Premier Ministre de la République du Mali (voir l'annexe), par laquelle ils demandent que le Conseil de sécurité adopte une résolution en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, autorisant le déploiement d'une force militaire internationale au Mali afin d'aider l'armée malienne à restaurer l'intégrité territoriale du pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-52627 (F) 021012 021012





Annexe

Lettre datée du 18 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Président par intérim et le Premier Ministre du Mali

[Original : français]

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis plusieurs mois, le Mali est confronté à une crise sécuritaire sans précédent dans sa partie septentrionale, crise marquée par l'occupation de trois régions du nord du pays par des groupes armés comprenant des terroristes, des narcotrafiquants et criminels de tout genre.

Ces groupes violent quotidiennement les droits les plus élémentaires des populations, notamment par des exécutions sommaires, des pillages, des viols, des destructions de monuments historiques à Gao et à Tombouctou. À cela s'ajoute une situation humanitaire préoccupante qui se dégrade de jour en jour.

Au regard de l'intensification des activités criminelles et terroristes dans le nord du Mali et des risques sécuritaires qu'elles font peser dans l'immédiat et sur le reste du monde à terme, j'ai demandé, le 1er septembre 2012, l'aide de la CEDEAO dans le cadre de la libération des territoires du nord et de la lutte contre le terrorisme et autres activités illicites.

Par la présente, je sollicite l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'intervention d'une force militaire internationale afin d'aider l'armée malienne à reconquérir les régions du nord occupées.

Le Gouvernement du Mali souhaite la présence immédiate de cette force pour appuyer les forces de défense et de sécurité du Mali dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes de reconquête et de préservation de l'intégrité territoriale et de protection des personnes et des biens.

Je saisis également cette occasion pour réitérer la gratitude du peuple et du Gouvernement du Mali à la CEDEAO, à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer en vue de la résolution durable de la crise au Mali, une crise qui menace également la stabilité de la sous-région, de l'Afrique, voire au-delà.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre à la bienveillante attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre de la République du Mali
(*Signé*) Cheick Modibo **Diarra**

Le Président par intérim
de la République du Mali
(*Signé*) Dioncounda **Traoré**